



Délibération n° 36 / 2020

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

- 9 OCT. 2020

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. DELAUZE Daniel, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne:

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à M. MESSINA Gaspard), M. CHOLBI Jean-Claude (pouvoir à Mme LACUBE Danièle), Mme DE BLOCK Jasmine (pouvoir à Mme GUYONNET Gaëlle), M. GERVAIS Marc (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), Mme MARCILLAC Monique (pouvoir à Mme THALAMAS Fabienne).

Absents non excusés :

M. ARCAY Martin, M. GRILL Christophe.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Conseil municipal – Election des délégués au sein de l'assemblée générale du syndicat Hérault Energies**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :*

Madame CASSAR explique au conseil municipal que la commune de Pignan fait partie de Montpellier Méditerranée Métropole et qu'en conséquence c'est cette dernière qui représentera la commune au Comité syndical d'Hérault Energies et désignera les délégués qui auront le pouvoir de voter.

En revanche, la commune peut désigner des représentants à l'Assemblée Générale, qui seront également des contacts privilégiés pour toute opération de terrain.

A cet effet chaque commune adhérente au syndicat peut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

L'ensemble de ces délégués forme, avec les collègues des représentants des EPCI et du département, l'Assemblée Générale d'Hérault Energies.

Il est donc fait appel aux candidatures.

Madame CASSAR propose la liste suivante dénommée liste CINÇON :

- Madame Sylvie CINÇON – membre titulaire,
- Monsieur Patrick MATTERA – membre suppléant.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 36/2020**

**Objet : Conseil municipal – Election des délégués au sein de l'assemblée générale du syndicat Hérault Energies**

Cette liste étant valablement enregistrée, il est procédé au vote. Le résultat est le suivant :

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstentions : 0

- Les membres de la liste CINÇON sont élus à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 16 septembre 2020

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN